



## E-Revue

### Journal électronique de l'Association Africaine du Commerce des Semences (AFSTA) Décembre 2007

Dans cette édition:

- **Invitation au congrès de l'AFSTA 2008**
- **L'AFSTA signe un Mémoire d'Accord avec l'Union Africaine**
- **La STAK célèbre son jubilé Argent - 25 ans d'approvisionnement des agriculteurs en semence de qualité (1982 – 2007)**
- **L'AFSTA adhère à l'Alliance Semencière Ouest Africaine (WASA)**
- **Les Secrétaires Généraux de la SADC finalisent le Mémoire d'Accord sur le Système de Réglementations Semencières Harmonisé de la SADC**

#### INVITATION AU CONGRES DE L'AFSTA 2008



**Mark Sachs, Président de l'AFSTA**

Chers Amis et Collègues,

Après le succès du congrès de l'AFSTA 2007 tenu à Livingstone, Zambie en mars 2007, l'Association Africaine du Commerce des Semences (AFSTA) organise un autre congrès 2008 qui verra la participation des délégués venant de l'Afrique et du reste du monde. Il sera tenu à l'hôtel Rivoli du 26 au 29 février 2008 dans la belle ville de Casablanca, Maroc. Comme ce dernier est aussi une destination touristique par excellence, vous pourrez joindre votre voyage d'affaires à l'exploration des diverses attractions touristiques que le Comité National d'Organisation a mises dans le programme. Le Comité National d'Organisation a travaillé sans relâche pour s'assurer qu'une fois de plus, ce congrès réponde aux attentes des délégués.

Le congrès sera précédé par deux événements importants ayant pour but de renforcer la capacité des Délégués. Dans la matinée du 26 février 2008, il sera organisé un atelier sur la certification des

semences co-animé par l'Association Internationale des Essais de Semences (ISTA) et l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE). Cet atelier sera suivi dans l'après-midi du même jour par un séminaire sur le traitement des semences animé par la Syngenta.

Avec votre participation, le congrès de Casablanca sera une excellente plate-forme où les parties prenantes des semences discuteront de l'avenir de l'industrie semencière en Afrique et pour aligner votre association avec le reste du commerce des semences dans le monde. Comme l'Afrique a à faire face aux défis de la sécurité alimentaire des millions de population, votre participation est vitale! L'inscription a été déjà ouverte et tous les détails sont disponibles au site web : [www.afsta.org](http://www.afsta.org).

J'ai l'honneur de vous inviter à cet important événement au cours duquel des thèmes cruciaux sur l'industrie semencière seront débattus, des nouvelles résolutions seront adoptées et la perspective d'avenir du commerce des semences en Afrique sera définie.

Au plaisir de vous revoir à Casablanca, Maroc.

#### **L'AFSTA SIGNE UN MEMORANDUM D'ACCORD AVEC L'UNION AFRICAINE**

L'Association Africaine du Commerce des Semences (AFSTA) et l'Union Africaine (AU) ont signé un Mémoire d'Accord (MDA) qui a pour but de renforcer la coopération entre les deux organisations en vue de conjuguer leurs efforts pour le développement de l'industrie semencière et la biotechnologie dans le continent. Dans ce cadre,

l'Union Africaine consultera l'AFSTA, au besoin, sur tous les thèmes relatifs au secteur agricole et en particulier sur les thèmes concernant la semence et la biotechnologie. L'AFSTA sera aussi invitée aux réunions ministérielles de l'Union Africaine et aux autres réunions de haut niveau au cours desquelles les questions relatives aux semences et à la biotechnologie seront discutées ou des informations scientifiques pourraient aider à définir les priorités et la politique de développements agricole et semencier dans le continent.

En revanche, l'AFSTA travaillera, avec la Commission de l'Union Africaine, entre autres, pour renforcer l'industrie semencière africaine en donnant ses expertises sur différents documents techniques et politiques qui ont pour but de promouvoir l'utilisation des variétés améliorées et l'adoption de la nouvelle technologie agricole.

On espère que la signature de ce MDA améliore la communication et la coopération entre le secteur semencier privé et les décideurs politiques aux niveaux sous-régional et continental. Ceci contribuerait à titre divers à l'amélioration de la sécurité alimentaire en Afrique.

**Par M. Justin Rakotoarisaona, Secrétaire Général de l'AFSTA**

### **LA STAK CELEBRE SA JUBILEE « ARGENT » - 25 ANS D'APPROVISIONNEMENT DES AGRICULTEURS EN SEMENCE DE QUALITE (1982 – 2007)**

L'Association Kenya du Commerce des Semences (STAK) a célébré son 25<sup>e</sup> Anniversaire le mois d'octobre dernier. Elle a retracé avec fierté ses réalisations dès sa conception et sa création.

Formée en décembre 1982 et à but non lucratif, la STAK est une association des sociétés semencières enregistrées par le Service d'Inspection Phytosanitaire du Kenya (KEPHIS) pour produire, conditionner et distribuer des semences. L'association cherche à promouvoir le développement du commerce des semences formelles au Kenya.

Le voyage commençait en 1956 quand un groupe des colons s'organisaient pour former la société « Kenya seed » qui avait comme activité principale la semence fourragère. La société évoluait et s'occupait ensuite du tournesol pour les alimentations des oiseaux et vers le début des années 70, elle se réorientait pour les semences hybrides.

Avec 4 membres au début, l'association, au fil des années, s'est accrue à pas de géant et possède actuellement 27 membres qui fournissent 90% des semences formelles utilisées au Kenya.

Initialement, la STAK était hébergée volontairement par ses membres fondateurs. En 1999, les membres se rendaient compte qu'il était nécessaire de mettre en place un Secrétariat pour coordonner ses activités.

Vers la moitié des années 90, le secteur semencier était libéralisé et le marché connaissait une augmentation pour les sociétés semencières. Actuellement, il y a 60 sociétés semencières bien que toutes ces sociétés ne soient pas membres de la STAK. Celles qui ne sont pas membres n'ont pas accès aux informations commerciales et au lobbying collectif.



*De G à D : K. Smith, N. Tum, H. Schupbach, J. Shah, R. Kiome (PS of MinAgri), J. Rakotoarisaona, O. Nyachae*

Entre 2000 et 2005, la production semencière au Kenya était entre 24.000 et 32.000 tonnes. Cependant, les importations ont augmenté régulièrement. Par exemple, 4% des semences entre 1999 et 2001 étaient importées et cette importation atteint actuellement 22%. Le défi pour les producteurs locaux est maintenant d'augmenter la production pour diminuer l'importation.

### **Adhésion**

La STAK est gérée par un Comité Exécutif élu tous les deux ans. L'adhésion est ouverte à toutes les sociétés semencières par le paiement d'un droit d'adhésion payable une fois pour toute et de la cotisation annuelle. Il y a deux catégories des membres : les membres ordinaires et les membres associés. Les membres ordinaires comprennent les sociétés privées commerciales qui ont les semences comme activité principale et qui sont enregistrées au niveau national pour produire, fournir ou commercialiser des semences tandis que les membres associés sont composés par les sociétés semencières enregistrées à l'étranger dont les activités principales sont à l'extérieur du Kenya, les sociétés qui ne s'occupent que partiellement des semences, les organisations non

gouvernementales (ONG), les fournisseurs des produits et des services, et les agences gouvernementales qui s'occupent de la recherche et de la formation.

### **Soutien du gouvernement**

La STAK a reçu un soutien considérable du gouvernement du Kenya. Par exemple, l'association a été considérée par le Ministère de l'Agriculture comme une partie prenante clé pour la gestion du sous-secteur semencier. Elle a été aussi invitée avec le KEPHIS et autres parties prenantes des semences à participer à la formulation de la Politique Nationale Semencière et à l'élaboration de l'Acte sur les Variétés Végétales de 2007. Cet Acte, qui a nécessité 10 ans pour son élaboration, est maintenant envoyé par le Ministère de l'Agriculture au Procureur Général pour être traité. La STAK espère maintenant que l'Acte soit priorisé pour permettre une meilleure réglementation du secteur semencier.

### **Partenariat régional**

A cause de la richesse de son histoire sur le développement du secteur semencier dans le pays, la STAK était nommé pour héberger le Secrétariat du Comité Semencier de l'Afrique Orientale (EASCOM) dans le cadre de l'Association pour le Renforcement de la Recherche Agricole en Afrique du Centre et de l'Est (ASARECA) en 2002. L'organe régional est composé de 10 pays – Kenya, Ouganda, Tanzanie, Rwanda, Burundi, Erythrée, Ethiopie, Soudan, Madagascar et la République Démocratique du Congo. Le mandat de la STAK dans cette foulée est d'opérationnaliser les diverses conventions adoptées par l'ASARECA. L'association héberge également l'organisation continentale semencière, l'Association Africaine du Commerce des Semences (AFSTA). Ainsi, la STAK sert non seulement les intérêts de ses membres kenyans mais aussi les autres membres ayant des intérêts similaires dans la région. Parmi ses multiples responsabilités, la STAK donne aux membres des informations qui les aident à accéder au marché.

### **Réalisations**

L'industrie semencière kenyane a connu une croissance stable et elle a pu fournir en moyenne 30.00 à 36.000 tonnes de semences de qualité aux agriculteurs surtout pour les aliments de base. En collaboration avec le KEPHIS, la STAK a éduqué ses membres sur les méthodes de

production des semences de qualité pour réduire la quantité des semences rejetées.

Effectivement, le secteur a connu une amélioration tangible en ce qui concerne la production semencière car en moyenne les agriculteurs perdaient environ 5% dans les années 90.

*Par M. Jitu Shah, Président de la STAK*

### **L'AFSTA ADHERE A L'ALLIANCE SEMENCIERE OUEST AFRICAINE (WASA)**

L'AFSTA a le plaisir d'informer ses membres qu'elle est officiellement un partenaire qui met en œuvre la WASA avec els autres organisations : l'Institut International de Recherche pour la Culture dans les Zones Semi-Arides des Tropiques (ICRISAT), CNFA Inc. et les Centre des Semences de l'Université d'Etat d'Iowa (SSC-ISU) – l'équipe de WASA.

Ces partenaires mettent à la disposition de l'alliance leur expertise pour le développement des agribusiness et de distribution d'intrants agricoles, le contrôle de qualité, la production et le marketing des semences et la réforme de la politique semencière. Le rôle de l'AFSTA pour la promotion du commerce des semences au niveau continental et pour le soutien des associations nationales semencières revêt une importance capitale pour le succès de l'alliance. Les objectifs de la WASA sont ambitieux – établir une industrie semencière commerciale durable capable d'assurer que les agriculteurs ont accès à temps et à un prix raisonnable aux semences et matériels de plantation adaptés et de haute qualité ; jouer un rôle central pour le développement et la croissance des systèmes d'intrants agricoles viables ; soutenir la croissance générale du secteur agricole en Afrique de l'Ouest ; et améliorer l'environnement de travail pour le secteur agricole. La nécessité d'avoir une alliance vient du fait qu'il y a certains problèmes que ni les bailleurs de fonds seuls, ni l'industrie privée seule n'ont pu résoudre. Une alliance tient compte des nouvelles idées et des expertises des deux côtés pour travailler ensemble. Comme les investissements publics dans l'amélioration des plantes (Recherche) n'ont pas entraîné une croissance notable de la productivité agricole, les gouvernements ont compris la nécessité de soutenir le partenariat du secteur privé et du secteur public qui assurera que les agriculteurs ont accès à temps et à un prix raisonnable aux semences et matériels de plantation de haute qualité. C'est

